TARIFS APPLICABLES AU 6 DECEMBRE 2021

FRAIS A LA CHARGE DE L'ASSURE(E)

Forfait journalier (uniquement en hospitalisation)

20€ / jour

■ Participation Assuré Transitoire

REPAS ACCOMPAGNANT

24€ / séjour

20€

Ticket modérateur dans certains cas (si prise en charge du séjour par la SS à 80%)

SUPPLEMENTS HOTELIERS - HOSPITALISATION

(NON COUVERTS PAR LA SECURITE SOCIALE)

CHAMBRE DOUBLE 0€ / jour (hors forfait journalier)

CHAMBRE PRIVILEGE 150€ / jourCHAMBRE PRESTIGE 250€ / jour

SUITE PRESTIGE 450€ / jour

FORFAIT ACCOMPAGNANT

90€ / jour (pension complète incluse)

LIT ACCOMPAGNANT 60€ / jour (petit déjeuner inclus)

• CASQUE AUDIO TV POUR CHAMBRE DOUBLE **3€**

• KIT D'ACCUEIL (produits cosmétiques) 5€

• PEIGNOIR, SERVIETTE **20€** (mis à disposition)

PRESSE **2€ (inclus dans les chambres particulières)**

OUVERTURE DE LIGNE TELEPHONIQUE

5€ (inclus dans les chambres particulières)

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES 0,15€ / unité

FORFAIT TELEVISION 5€ / jour (inclus dans les chambres particulières)

CONNEXION WIFI (inclus dans les chambres particulières) 5€ / jour (4€ / jour à partir du 5ème jour,

3€ / jour à partir du 10ème jour)

PACK MULTIMEDIA - TV + WIFI + TELEPHONE :
 12€ / jour, 10€ / jour à partir du 8ème jour

hors communications - (inclus dans les chambres particulières)

Les chambres particulières donnent lieu à facturation pour chaque journée occupée (jour de sortie inclus).

SUPPLEMENTS HOTELIERS - AMBULATOIRE

(NON COUVERTS PAR LA SECURITE SOCIALE)

CHAMBRE PARTICULIERE
 CHAMBRE PARTICULIERE « CONFORT »
 CHAMBRE PARTICULIERE « CONFORT PLUS »
 100€ / Jour

• CONNEXION WIFI 5€ / Jour (inclus dans les chambres particulières)

OLLATION « CONFORT » 15€ (inclus dans les chambres particulières)

COLLATION « CONFORT »
 « CONFORT » et « CONFORT PLUS »

Dans le cas d'un séjour à visée esthétique, une TVA de 20% est applicable sue la chambre particulière en sus du tarif pratiqué.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par le règlement et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins »